

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 17 MARS 2015****DECISION****Numéro 15 – 03 – 023****Décision 10 : La convention de fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Charlieu et le transfert de l'actif.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 février 2015, s'est réuni le 17 mars 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les sapeurs-pompiers ont occupé un bâtiment communal situé 1 rue Dorian à Charlieu jusqu'en septembre 2014, date du déménagement dans le nouveau centre d'incendie et de secours nouvellement construit.

Le bâtiment hébergeant jusqu'alors la caserne appartenait à la commune de Charlieu et avait été mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours dans le cadre d'une convention signée en janvier 2001.

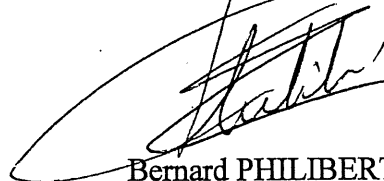
Il convient dorénavant de sortir de l'actif du SDIS toutes les opérations de travaux et d'aménagement réalisées de 2001 à 2014, telles que mentionnées dans l'annexe 2 du projet de convention ci-joint. Toutes ces immobilisations seront ensuite intégrées dans l'actif de la commune.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention relatif à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Charlieu et au transfert de l'actif dans le patrimoine de la commune. Il autorise également le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150317-15-03-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015

Décision du Bureau du conseil d'administration – 17 mars 2015